

**SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA
PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES**

Société Anonyme au capital de 1.170.000 euros
Siège social à PARIS (75001) – 38, rue Croix des Petits Champs
308 410 547 RCS PARIS

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire le 12 août 2021 à 10 H 00**, 75 Av. des Champs-Élysées, 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AVIS IMPORTANT

Conformément aux dispositions de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire prorogeant l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 telle que modifiée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, ainsi que du décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021, lui-même modifié par décret n° 2021-724 du 7 juin 2021, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, l'Assemblée générale aura lieu en présentiel, au 75 Av. des Champs-Élysées, à PARIS (75008).

Toutefois, eu égard à la circulation du virus Covid-19 et aux préconisations du Gouvernement, la Société invite les actionnaires à la plus grande prudence, lesquels sont invités à **voter par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée**, en utilisant le formulaire prévu à cet effet disponible dans la rubrique dédiée du site <http://www.saipppp-group.com>.

Pour les actionnaires qui souhaiteraient assister physiquement à l'Assemblée, il est rappelé que leur accueil est subordonné au respect des gestes barrières posés par le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021, modifié par décret n° 2021-724 du 7 juin 2021, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire. En fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux, les modalités d'organisation de l'Assemblée pourraient évoluer.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2021 sur le site de la Société <http://www.saipppp-group.com/infos-financiere-reglementees>

Compte tenu des mesures sanitaires, les actionnaires sont invités à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : assembleegenerale-saipppp@eem-group.com

ORDRE DU JOUR

I. Assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des rapports qui les concernent
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice 2019
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur général conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce
- Approbation de la politique de rémunération des administrateurs conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribuée au titre du même exercice et mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Valéry LE HELLOCO Président Directeur général
- Proposition d'attribution de jetons de présence,
- Pouvoirs pour les formalités.

Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale

À défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ;
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Un document unique de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition des actionnaires au siège social ainsi qu'à l'adresse électronique suivante <http://www.saipppp-group.com>. Il sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée AR ou par courrier électronique à la société au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires complétés et signés parvenus au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les formulaires de vote à distance ou les votes électroniques émis pendant l'assemblée doivent être envoyés à l'adresse électronique suivante assembleegenerale-saipppp@eem-group.com

Sauf instruction contraire, les procurations et les votes par correspondance reçus pour l'assemblée du 12 août 2021 restent le cas échéant valables pour toute assemblée convoquée avec le même ordre du jour, sur 2nde convocation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée. Elles peuvent être envoyées :

- au siège social par lettre recommandée AR adressée au président du conseil ;
- ou à l'adresse électronique suivante assembleegenerale-saipppp@eem-group.com

Le Conseil d'Administration

| |
|--|
| <p style="text-align:center">ATTESTATION OSP SERVICE ANNONCES LEGALES CS 30018 92523 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX Tél.01.49.04.01.84 - Fax. 01.43.33.51.36 <u>www.osp.fr</u></p> <p style="text-align:center">ATTESTE AVOIR RECU LA PRESENTE ANNONCE</p> <p style="text-align:center">POUR PARUTION LE : 26/07/2021</p> <p style="text-align:center">DANS : www.affiches-parisiennes.com</p> |
|--|